|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mission Permanente de la République de Côte d’Ivoire**à Genève** |  | **République de Côte d’Ivoire****Union-Discipline-Travail** |

26èME SESSION

GROUPE DE TRAVAIL SUR L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

 EPU

**Présentation du Rapport de Haïti**

 **à l’Examen Périodique Universel (EPU)**

**Genève, le 07 novembre 2016**

**DECLARATION**

**DE LA DELEGATION IVOIRIENNE**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **Orateur : M. MORIKO Tiémoko**

Monsieur le Président,

La Côte d’Ivoire souhaite la bienvenue à la délégation haïtienne et la félicite pour la présentation de son second Rapport à l’EPU.

A la suite des ses préopinants, la Côte d’Ivoire voudrait réitérer sa solidarité avec les victimes de l’ouragan Matthew et avec le peuple Haïtien.

L’affectation des droits des personnes en Haïti à cause des catastrophes naturelles est l’un des cinq aspects prioritaires mentionnés dans les rapports précédents de M Gustavo Gallón, Expert indépendant sur la situation des droits de l’homme en Haïti, qui a préconisé de redoubler d’efforts pour faire face aux besoins des personnes touchées par cette catastrophe et ma délégation appuie cette recommandation.

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à saluer les efforts consentis par le Gouvernement haïtien en vue de mettre en œuvre les recommandations issues du premier cycle et ce, en dépit de circonstances particulièrement difficiles dans le pays.

Ma délégation apprecie, en outre, la volonté des Autorités haitiennes de coopérer avec les mécanismes onusiens relatifs aux droits de l’homme, en l’occurrence avec le mandat de l’Expert indépendant.

Les avancées réalisées, notamment en matière de promotion et de protection des droits de l’homme, devraient emmener le pays à poursuivre ses initiatives en vue d’accomplir bien d’autres réformes visant, à terme, à établir l’Etat de droit.

Monsieur le Président,

Au regard des défis majeures liés aux droits humains qui subsistent ma délégation exhorte les Autorités à faire de la promotion et de la protection des droits de l’homme un axe prioritaire et un pilier sur lequel reposerait la normalisation et la reconstruction du pays.

A cet effet, elle recommande aux autorités haïtiennes :

* le rétablissement, dès que possible, de l’ordre constitutionnel avec l’organisation des élections générales ;
* une coopération pleine et entière avec les organes conventionnels des Nations Unies.

A cet instant critique pour le pays, ma délégation invite la communauté internationale à lui apporter toute l’assistance technique, matérielle et financière nécessaires.

Enfin ma délégation souhaite plein succès à Haïti pour cet examen.

Je vous remercie.